

Montréal, le 3 janvier 2020

**Aux transporteurs publics membres
de l'Association du camionnage du Québec**

*** AVIS D'ÉLECTION ***

Cher membre,

Conformément à l'article 10 des Règlements généraux de notre Association, vous êtes invité(e) à nous faire parvenir votre candidature dans l'éventualité où vous seriez intéressé(e) à occuper l'un des postes ouverts aux élections au sein de notre Conseil d'administration.

L'article 10.5.2 prescrit que « **le Comité recevra les mises en candidature jusqu'à la soixantième (60^e) journée précédant la tenue de l'Assemblée générale lors de laquelle doit avoir lieu l'élection** », en l'occurrence le samedi 2 mai 2020, à l'occasion de notre 69^e Congrès annuel au Fairmont Château Frontenac. **Le Comité d'élection recevra donc les mises en candidature jusqu'au MARDI 3 MARS 2020 (17 h).**

Le Conseil d'administration compte seize (16) administrateurs, dont quatorze (14) élus et deux (2) nommés par les élus. Exception faite de ces deux (2) derniers, **sept (7) sièges réservés aux transporteurs publics seront ouverts aux élections**, le mandat des administrateurs suivant venant à échéance à la clôture de la prochaine Assemblée générale annuelle :

Brandon Abraham (L. Simard Transport)
Pierre Aubin (L'Express du Midi /
Transports Audec / Transports Delson)
Marie Bogelic (Kepa Transport)

Karine Goyette (C.A.T.)
Martin Lavoie (Transport Lavoie)
Éric Mondor (Express Mondor)
Patrick Turcotte (Groupe TYT)

Conformément aux pratiques de gouvernance et aux Règlements généraux, tout administrateur potentiel est invité, avant de poser sa candidature, à prendre connaissance des politiques auxquelles il devra adhérer par écrit à son entrée en fonction, soit la politique concernant **la confidentialité et les conflits d'intérêt et les devoirs de l'administrateur** dont copie est jointe à l'annonce du déclenchement du processus électoral, avec le bulletin de mise en candidatures et les documents relatifs à l'élection.

Votre dossier de mise en candidature peut être transmis par **la poste, par courrier électronique ou par télécopieur**. Les **textes de présentation et photos** doivent respecter la qualité requise et parvenir à l'ACQ **avant la fermeture** de la période de mise en candidature.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.



Lise Coulombe
Pour : Martin Allaire (Transport Allaire)
Président des élections 2020

P.S. : Le Comité d'élection sollicite votre vigilance afin de vous assurer que la cotisation de votre entreprise soit acquittée en totalité pour l'année 2020 au moment de soumettre votre candidature ou d'appuyer la candidature d'un autre membre.